

Année 2025

**Bilan des situations d'inclusion auprès des signataires de
la Charte Accueil Réussi**

GLOSSAIRE

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

DAME : Dispositif d'accompagnement médico-éducatif

ESSMS : Etablissements et Service Sociaux et Médico-Sociaux

IME : Institut médico-éducatif

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MJC : Les maisons de la jeunesse et de la culture

TDA/H : Troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité

TDI : Trouble du développement intellectuel

TND : Troubles du neurodéveloppement

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

SOMMAIRE

I/ Éléments de contexte	2
II/ Bilan sites ACM.....	3
2.1. Situation d’inclusion.....	3
2.2. Public accompagné.....	3
2.2.1. Âge du public	3
2.2.2. Situation du public.....	4
2.2.3. Besoins du public accueilli	4
2.2.4. Type d’accueil	4
2.3. Difficultés observées	6
2.4. Participation aux événements organisés par la charte.....	6
2.5. Attentes des sites signataires.....	7
III/ Bilan des ESSMS.....	7
3.1. Situation d’inclusion.....	7
3.2. Public accompagné.....	7
3.2.1. Âge du public	7
3.2.2. Handicap du public	8
3.2.3. Lieu, type et période d’accueil	8
3.2.4. Les aménagements.....	9
3.3. Lien avec la Charte Accueil Réussi	9
3.4. Attentes des sites signataires.....	9

I/ Éléments de contexte

En 2007, il est constaté que des établissements et services sociaux et médico-sociaux faisaient appel aux organisateurs de séjours de vacances pour périodiquement confier des enfants et des jeunes, tout particulièrement sur le mois d'août. Le travail entrepris depuis, entre et avec les différents secteurs départementaux d'éducation, a permis de faire évoluer les liens entre eux. Il permet de prendre en compte que ces accueils, quand ils sont mal préparés, sont générateurs de tensions, de souffrances et souvent d'échecs, d'autant plus quand certains de ces enfants ou jeunes, expriment des troubles du comportement difficilement compatibles avec les objectifs ou réalités de séjours collectifs.

Dans ce sens, depuis 2008, il existe dans le Calvados la « Charte Accueil Réussi », ou à l'époque « Charte pour l'accompagnement des enfants et des jeunes sur les accueils de loisirs éducatifs : lien entre l'éducation spécialisée, la prévention et protection de l'enfance et l'adolescence et l'éducation populaire ». Cette Charte est devenue un cadre de réflexions et de propositions visant à faciliter dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), l'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap. Elle garantit des espaces d'échanges sur les pratiques des uns et des autres. Elle permet également de poser clairement les principes de collaboration et les conditions de réussite de ces accueils.

La Charte agit plus globalement auprès des enfants à « besoins particuliers ». Cette nuance met en lumière le fait que la Charte ne s'arrête pas aux enfants présentant un trouble reconnu et/ou en possession d'une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle accompagne tous les enfants ; ceux en situation de handicap principalement mais également les enfants issus d'un milieu vulnérable, en « handicap social » ou issu de l'immigration. Globalement, elle œuvre auprès des professionnels afin de faciliter l'inclusion de tous les enfants du Calvados en prenant en compte leurs singularités. Elle opère en aidant les structures à s'adapter à leur public.

Après 18 ans d'existence, le collectif de la Charte Accueil Réussi continue d'apporter des réponses adaptées aux besoins des enfants, des parents et des

professionnels. En effet, chaque ACM signataire reçoit depuis deux ans un questionnaire en début d'année lui permettant d'identifier les freins et les leviers aux situations d'inclusion en milieu ordinaire. Avec la volonté d'obtenir une vision globale des actions entreprises dans le cadre de la Charte Accueil Réussi, un questionnaire est également envoyé depuis cette année aux établissements sociaux et médico-sociaux signataires.

Ce document propose donc des éléments de bilan, à la fois quantitatifs et qualitatifs issus de la réalité de terrain.

II/ Bilan sites ACM

En 2025, **24 organisateurs d'ACM** sont signataires de la Charte Accueil Réussi soient **71 sites recevant du public**. Parmi ces derniers, **six ACM** ont fait remonter leurs données relatives aux situations d'inclusion au sein de leur structure. Les ACM répondant sont **cinq accueils de loisirs et un local jeune**.

2.1. Situation d'inclusion

En 2025, **24 situations d'inclusion** sont comptabilisées au total sur les **six sites** ayant répondu. Autrement dit, en moyenne, chaque site a accompagné **quatre mineurs ayant des besoins particuliers**. Par rapport à 2024, les sites ont eu **deux à trois nouvelles situations d'inclusion**. Seul le local jeunes indique n'avoir accueilli aucun adolescent à besoins particuliers.

2.2. Public accompagné

L'ensemble des répondants a été invité à décrire leurs situations d'inclusion en 2025.

2.2.1. Âge du public

Âge	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans
Nombre de mineurs	3	2	4	1	6	1	5	1	1

Répartition des 24 situations d'inclusion décrites en fonction de l'âge des enfants/jeunes

Huit ans est l'âge médian des enfants/jeunes à besoins particuliers accueillis sur les ACM en 2025.

2.2.2. Situation du public

Nature de la situation	Situation de handicap diagnostiqué et/ou reconnu par la MDPH	En cours de diagnostic	Non reconnu / non suivi	Accompagné au titre de l'aide sociale à l'enfance	Total
Nombre de mineurs	20	3	1	4	28

Répartition des 24 situations d'inclusion décrites en fonction de l'accompagnement social et médico-social

La majorité des mineurs accompagnés sont diagnostiqués. Toutefois, leur diagnostic n'ouvre pas systématiquement des droits auprès de la MDPH. À noter que **quatre enfants sont en situation de double vulnérabilité**. En effet, ceux-ci sont à la fois suivi au titre du handicap et au titre de l'aide sociale à l'enfance. C'est pourquoi le total de l'échantillon est à 28.

2.2.3. Besoins du public accueilli

Lorsqu'un diagnostic est établi, celui-ci fait état pour la majorité **d'un trouble du neurodéveloppement (trouble du spectre de l'autisme ou trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité)**. Les répondants évoquent également des **troubles oppositionnels avec provocation, des troubles moteurs ou de l'oralité**.

2.2.4. Type d'accueil

Les participants ont défini l'accueil dont l'enfant/le jeune a bénéficié. Pour le qualifier, trois réponses sont possibles, à savoir « un accueil réussi », « un accueil interrompu », « non accueil ». En 2025, **20 accueils sur les 24 déclarés sont qualifiés de réussi**. Les enfants ayant bénéficié d'un accueil réussi sont présents dans la structure **maximum 80 jours dans l'année**.

Les quatre autres accueils ont été interrompus. Les raisons sont les suivantes :

- Choix de la famille suite à une contrainte personnelle extérieure à l'environnement de l'ACM ;
- Difficulté de communication avec la famille et manque de moyens humains pour l'accompagnement de l'enfant (1 pour 1).

À noter que les difficultés de communication ont été régulées par l'organisateur de l'ACM et qu'une solution d'accompagnement en 1 pour 1 a été trouvée. Les deux accueils interrompus concernés par ces raisons ont été pérennisés.

Les répondants précisent les aménagements et les accompagnements mis en place pour favoriser l'accueil. En voici, les principaux :

1/Aménagements organisationnels (l'espace et le temps) :

- Aménagement de la journée (ex : accueil en ½ journée) ;
- Tableau des responsabilités ;
- Lieu de décharge/de décompression/de calme.

2/ Aide humaine :

- Un animateur supplémentaire ;
- Intervention d'une auxiliaire de vie.

3/ Aide matérielle :

- Hand spinner ;
- Collier de mastication ;
- Mise à disposition objets personnels sécurisants (peluches) ;
- Matériel sensoriel ;
- Pictogrammes.

4/Lien avec les partenaires de la co-éducation :

- Cahier de suivi entre école, maison et ACM ;
- Échanges réguliers entre l'éducateur spécialisé référent de l'enfant, la famille et l'ACM afin de suivre l'évolution du jeune.

2.3. Difficultés observées

Les difficultés exprimées en lien avec l'inclusion d'un mineur à besoins particuliers en ACM sont relatives à **un manque de formation de l'équipe d'animation, à un besoin de renfort d'encadrement non-pourvu, à un manque d'informations transmises aux professionnels de l'animation sur une situation donnée permettant de tendre vers un accueil réussi.**

Les répondants expliquent que les difficultés sont en partie palliées par la présence **d'une référence handicap** au sein de leur association.

2.4. Participation aux évènements organisés par la charte

En raison d'un manque de temps, les sites répondant n'ont ni participé aux journées départementales organisées par la Charte Accueil Réussi ni aux comité technique (COTECH). **Toutefois, les répondants indiquent être impliqués sur d'autres évènements en lien avec l'inclusion.**

Pour rappel, les référents Charte Accueil Réussi peuvent être mobilisés pour participer à ces groupes actions.

Rappel du cadre de fonctionnement :

Pour accompagner le coordinateur à la mise en place d'objectifs définis par le comité de « Pilotage », celui-ci peut missionner des groupes actions. Ils sont nommés à la suite d'une rencontre du comité de « Pilotage » et peuvent évoluer d'une réunion à l'autre. Ils sont composés d'au moins deux porteurs, dont au moins un doit être membre du comité de « Pilotage ». Les groupes actions peuvent être missionnés sur :

- La mise en place de journées ou d'actions concrètes ;
- La réflexion ou le travail sur les outils de communications ;
- La réflexion ou le travail sur les outils d'évaluations.

2.5. Attentes des sites signataires

Les répondants souhaitent que la Charte Accueil Réussi organise des temps de rencontre **sur une demi-journée plutôt qu'en journée complète**. Ils souhaitent également que la Charte Accueil Réussi établisse **un lien avec les professionnels de la santé**.

III/ Bilan des ESSMS

3.1. Situation d'inclusion

En 2025, **trois établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)** sont signataires de la Charte Accueil Réussi. Deux structures ont répondu au questionnaire, à savoir un institut médico-éducatif (IME) et un dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME). **Dix situations d'inclusion** ont été accompagnées par **les deux structures médico-sociales**. L'une en dénombre neuf et l'autre une. Les 10 situations concernent une orientation vers **un temps extrascolaire**.

3.2. Public accompagné

Les répondants décrivent leurs situations d'inclusion en 2025.

3.2.1. Âge du public

Âge	7 ans	11 ans	13 ans	14 ans	15 ans
Nombre de mineurs	1	1	2	5	1

Répartition des 10 situations d'inclusion décrites en fonction de l'âge des enfants/jeunes

En 2025, l'âge médian des enfants/jeunes à besoins particuliers ayant été accompagnés/orientés vers des structures de loisirs de droit commun par des ESSMS est **14 ans**.

3.2.2. Handicap du public

Type de handicap	Trouble du développement intellectuel (TDI)	Trouble du spectre de l'autisme (TSA)	Trouble du spectre de l'autisme avec une déficience intellectuelle associée
Nombre de mineurs	8	1	1

Répartition des 10 situations d'inclusion en fonction du handicap

La majorité des mineurs accompagnés présentent un trouble du développement intellectuel. Cela s'explique par la nature des établissements médico-sociaux ayant répondu au questionnaire. En effet, les enfants/jeunes en situation de handicap intellectuel sont le public cible des IME ou des DAME. **Aucun des enfants/jeunes décrits sont en situation de double vulnérabilité handicap-ASE.**

3.2.3. Lieu, type et période d'accueil

Lieu d'accueil	MJC	Accueil de loisirs communal	Association sportive
Nombre de situations	6	1	3

Répartition des 10 situations d'inclusion décrites en fonction du lieu d'accueil

Les maisons de la jeunesse et de la culture (MJC) sont des lieux d'accueil privilégiés par les ESSMS pour l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap. Par ailleurs, notons que les répondants ont accompagnés des situations d'inclusion au sein de **cinq structures différentes dont deux sont signataires de la Charte Accueil Réussi.**

Au même titre que pour les ACM, les répondants ESSMS ont qualifié l'accueil des enfants/jeunes accompagnés par leur service selon trois possibilités, à savoir « un accueil réussi », « un accueil interrompu », « non accueil ». En 2025, on compte **huit accueils réussis et deux accueils interrompus**. Ces derniers l'ont été pour les deux raisons suivantes :

- **L'environnement d'accueil ne correspondait pas au besoin de l'enfant/jeune** : « Trop de bruit, ne souhaite plus faire d'immersion » ;
- **Accueil interrompu pour des raisons externes à l'environnement d'accueil** : « pas de continuité pour raison de situation personnelle ».

Les enfants/jeunes ont été accompagnés durant **les vacances annuelles durant et hors la période estivale.**

3.2.4. Les aménagements

Les répondants précisent que les accompagnements en milieu ordinaire sont toujours réalisés **en présence d'un professionnel de l'ESSMS, au moins sur les premiers temps d'accueil**. Effectivement, après une période d'adaptation soutenue par un éducateur spécialisé l'inclusion peut se dérouler sans (« accompagnement éduc en octobre 2025/ avril 2025 sans educ »).

3.3. Lien avec la Charte Accueil Réussi

La participation des répondants aux journées départementales de la Charte Accueil Réussi **n'est pas systématique**. En effet, **les missions allouées aux professionnels concernés par ces dernières ne permettent pas toujours leur participation** : « Lorsque les professionnels directement concernés travaillent, c'est pour encadrer sur site les enfants / jeunes et donc il est difficile qu'ils s'absentent ». Toutefois, **les deux ESSMS répondants s'investissent au sein du COPIL de la Charte Accueil Réussi**.

3.4. Attentes des sites signataires

Les répondants souhaitent que la Charte Accueil Réussi organise des temps de rencontre **sur une demi-journée plutôt qu'en journée complète**. Ils souhaitent que la Charte Accueil Réussi continue de **favoriser les échanges d'idées, le partage d'expériences et continue d'assurer le maintien des contacts du réseau**. Selon eux, c'est en poursuivant l'interconnaissance des secteurs que l'inclusion des mineurs à besoins particuliers en structure ordinaire sera facilitée.